L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 16 AVRIL 1868. Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $5; par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tous de côté ou dans une partie du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $3 00 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme celles nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $30 net le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces n'ont, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais aucune annonce, cet escompte ne dépassera 25 p 0 0 net.

Toutes les réclames d'annonces d'ailleurs paieront 25 cents par la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.

Les comptes des personnes faisant régulièrement de nombreuses annonces ne seront à la fin de chaque mois

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions données, voir à la page anglaise.

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI MATIN, 16 AVRIL.

VENTES A L'HEURE, VOIR AUX ANNONCES.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le shérif, à 10 heures A M., à son cabinet, rue Jackson:—Un lot de meubles et d'effets.

Par D. F. Murphy, au N. 47 rue de Marazanne, divers effets de pure importation, en assortiment général de quincaillerie, articles de fantaisie, etc.

Par Hola Bleton & Co., à leur salle d'encan, rue de Chartres, 73, un assortiment de marchandises sèches, nouveautés, etc.

Par E. Roger & Co., à leur salle d'encan, rue Vieilles-Levée—Grande vente sans réserve, de marchandises sèches, nouveautés, etc.

Par Monte, mery Bros & Co., à leur salle d'encan, rue Conti—Grande vente régulière de marchandises d'importation de saison.

Par E. Aucoin & Co., à leur salle d'encan, rue Chartres, 73, un assortiment de marchandises, nouveautés, etc.

Par S. Guichard, à Chartres, au Chemin de la Métairie, au fond du Parc, près du café "Epine," belles vaches à lait, taureau, génisses et chevaux.

Par Louis Sloss & Bro., au N. 36 de la rue du Camp—Habillements, marchandises sèches, chapeaux, mercerie, articles de fantaisie, etc.

Par A. Duchamp, au N. 10 de la rue St-Hospitalier—Fournitures de bureau—Papier, fromage, beurre, jambons, eau-de-vie, etc.

Par Vincent & Co., au No. 16 de la rue de Chartres—Marchandises sèches étrangères et américaines, chapeaux de dames, mantes, etc.

Par Hyman, Moses & Co., au No. 32 de la rue de Chartres—Habillements, lingerie, chapeaux, mobilier et articles sans aucune réserve.

Par D. E. McMahon, au N. 67 de la rue Magazine—Sa loon, piano, comptoir, fauteuils, etc.

☞ Achetez vos conserves et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

ATTENTION!

☞ Les Shériffs procéderont aujourd'hui, à 10 heures A M. à la vente publique de la Succession de Benjamin Dubuclet, à la liquidation d'un lot de meubles et d'effets.

Annonces politiques.

Aucune annonce d'une nature politique ne sera insérée dans l'*Abeille*, à moins que le prix n'en ait été acquitté d'avance.

Chemises — MM. LION & PINSARD annoncent aujourd'hui qu'ayant reçu le complément de leur assortiment ils sont en mesure de satisfaire leurs chalands et le public en général, en fait de chemises, de cravates, &c., avec ces articles sera vendu un magnifique lot de parfumeries françaises. Voyez l'annonce.

Les Ku Klux.

On ne saurait dire encore si la mystification dont les radicaux ont paru s'alarmer à Washington et dont le général Meade a paru être elle aussi victime sincère, est l'œuvre de mauvaise plaisanterie qui ont voulu faire un poisson d'avril, ou si c'est un tour méchiavélique des radicaux dans le but de rechauffer le zèle de quelques partisans trop tièdes. Les gens qui ont organisé l'émeute du 30 juillet 1866 pour en faire un capital politique sont assez peu scrupuleux sur l'emploi des moyens qui peuvent leur servir à rallumer les tisons de discorde qu'ils ont jetés entre les deux sections de l'Union et entre les deux races qui habitent le Sud. Il n'y aurait donc rien d'extraordinaire à ce que les proclamations étranges qui ont fait leur apparition dans quelques endroits fussent le produit des élucubrations de quelque cerveau malade, trop heureux de servir les vistes de son parti. Mais, comme le style dans lequel sont écrites ces mystérieuses pancartes est plutot drolatique qu'effrayant, il se peut aussi qu'elles émanent d'un mystificateur qui a voulu s'amuser aux dépens de tout le monde. Nous avons peu de renseignements sur les Ku Klux, mais voici ce que dit Alice sujet notre spirituel confrere du *Courrier des Etats Unis*:

En dehors du Capitole, les efforts des Radicaux pour jeter l'odieux sur le Sud et sur les démocrates politiques tournent au burlesque. Nous avons signalé l'invention du Clan de Ku Klux, — les lanternes qui, suivant les républicains, doivent se promener la guerre de la sécession et menace le pays des plus épouvantables dangers. D'après M. Forney, les Ku Klux sont organisés jusque dans les villages les plus radicaux par plus influents ont reçu des lettres incendiaires, capables de glacer le sang dans les veines des plus intrépides. Nous traduisons l'une de ces lettres, comme échantillon :

K. K. K. K. K. K.

GRAND ORIBRE OF DEO, 1-61, 22.

Ce mois sera sanglant, et la lune sera cachée dans les ténèbres! Mort! Mort aux traitres!

Il faut manger le negre tout cru! Sang et massacre! Voila notre devise.

Votre dernière heure sonnera; alors les apostats et les malandrins mourront, et les Ku Klux les dévoreront tout saignants. Oh! la chair put pitable d'un ennemi!

Il vient! Il vient, le Clan des Ku Klux! Il vient pour venger la mort de ses concitoyens, des patriotes tombés! Ils s'assembleront à la *demie halle après darla mouna*.

L. P. G. G. C. K. K. K.

On aura remarqué par les lignes qui précèdent que les Ku Klux n'ont pas d'orthographe ni de ponctuation. Ce qui est encore plus remarquable, c'est qu'ils ont une connaissance devant laquelle les plus ardents négrophiles eux mêmes reculeraient, mais encore ils n'hésitent pas, le cas échéant, à se repattre de la chair palpitante d'un blanc radical. On aura remarqué encore que la dernière ligne est écrite dans de l'encre d'argot qu'on appelle à Paris du javanais; elle peut se traduire ainsi : " A la prochaine et obscure une nuisse." Cette lune est proche et les Ku Klux ne peuvent pas entrer. Qu'est ce donc que nous n'écrivons pas un article charlatanique, nous à l'avantgarde, et les journaux *sérieux*, comme le *Tribune* de Philadelphie, le *Post* de Washington, enregistrerait sans rire toutes ces sottises et feignent d'y croire. Il faut en vérité que les feuilles radicales tiennent le cas le tout en bien profond dédain pour leur donner un pareil tissu de pareilles billevesées.

Si réellement des radicaux ont reçu des lettres des Ku Klux, ils n'ont assurément pas été plaisantés à de semblables farceurs. M. Butler, tout le premier, a été le jouet de cette mystification. Celle-ci, dont la valliance ne rappelle pas celle d'Amadis, a assurément manqué son but; il n'en a pas moins été très frappé, ce qui est le fait d'une mauvaise conscience; avant d'avoir reçu aucun avertissement des Ku Klux, il se promenait la nuit d'une simple veillesse, car il n'a jamais été très brave dans l'obscurité. Depuis l'invention des Ku Klux, nous écrit-on de Washington, il fume le cigare avec modération, c'est peut-être un moyen de guérir quelque repos sur sa couche la plus pur le remède et par la crainte.

Le Forfer mystérieux adressé aux Ku Klux à l'ordre secret de la franc-maçonnerie, et de M. Butler à M. Thaddeus Stevens, la transition est facile. Le cancheman de M. Stevens a vu que quelque trouble les nuits de M. Butler : celui-ci ne croit pas que chevaliers Ku Klux M Stevens attribue tout le mal qui se fait la bas aux francs-maçons : Ni Johnson ni les démocrates n'ont rien dissuadé dernièrement avec dépit à ses collègues radicaux, c'est que les maçons du Sénat savent pour lui de lâches complaisances. La franc-maçonnerie est une société sérieuse. On sait en effet que le Président occupe dans l'ordre un rang très élevé.

Il faut savoir que, lorsque M. Th. Stevens était membre de la législature pennsylvanienne, il demanda une enquête sur la franc-maçonnerie et requit l'expulsion des représentants qui étaient affiliés du virtuoso maçonniques. Cette équipée tourna à la confusion de M. Stevens, auquel le Vénérable d'une Loge, etait par lui, rappela qu'il n'était pas lui-même à son début dans l'intention d'en faire partie, mais qu'il avait été agréablement surpris par le faronche Pennsylvanien de lui faire. Mais il n'en a pas moins gardé rancune à la franc-maçonnerie et a juré d'admettre dans son sein, et dont on des mérites est à être parfaitement inobservé.

CONCERT AU PROFIT D'UN ARTISTE.—Un concert doit être donné, dimanche prochain, à huit heures du soir, à la salle de la société allemande, rue Bienville, au bénéfice d'un artiste italien M Paolicchi, qui, en revenant dernièrement de Mexico à Vera Cruz, a été dépouillé de tout ce qu'il possédait, argent, bijoux et habillements, par les bandits qui infestent les routes mexicaines. M. Paolicchi remplissait dans la troupe italienne à Mexico l'emploi des premières basses ; c'est un artiste qui jouit d'une excellente réputation. M. Marx, président de la société allemande s'est intéressé à la situation dans laquelle il se trouve, et plusieurs artistes de l'opera, MM Pioli, Paulioy, Mlle Fanechet et autres ont offert leurs concours à leur camarade. Nous espérons donc que la soirée sera brillante, et la recette fructueuse.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Nous avons, en rendant compte de *Guillaume Tell*, dit que cet admirable opéra avait été magnifiquement monté. Nous engageons tous les dilettants à aller entendre ce chef d'œuvre interprété par nos deux ténors, MM. Pioli et Damiani, notre baryton, M. Le Chevalier, et nos trois basses, MM. Van Huffelen, Dupin et Tholer, et par deux de nos prima-donnas, Mmes Prevost Seguin et Fanchetti.

Samedi prochain sera donnée la première représentation de l'*Africaine*. Il sera bon de retenir ses places à l'avance.

On nous annonce pour dimanche, *Les noces à vingt ans*, grand drame, au bénéfice de madame Ramadé.

GREFFIER DE LA QUATRIEME COUR.—Nous prenons plaisir à appeler l'attention des électeurs sur l'annonce du colonel Joseph Hanlon, candidat régulier du parti démocrate pour l'emploi de greffier de la 4eme Cour de District. M. Hanlon est bien connu par l'élévation de son caractere, et il a déjà fait preuve de capacité dans l'exercice de ses fonctions de greffier. Son obligeance et sa complaisance l'ont rendu populaire auprès des membres du barreau, de la presse et de tous ceux qui ont eu des relations d'affaires avec lui; nous espérons donc qu'il sera élu.

La société politique

AUX ETATS-UNIS.

Nous empruntons au *Courrier des Etats Unis* la traduction suivante d'un article du *Herald* :

"D'un bout à l'autre du pays, dit le *Herald*, la population est la proie de harpies politiques. Propriété, ordre, droits personnels, sont des mots vides, et, dans toutes les circonstances où le gouvernement devrait assurer une protection efficace au gouverné, le peuple est à la merci d'un ramassis de sacrifices qui, par la souffrance universel, occupe les emplois et fabrique les lois. Nos aieux, irrités de l'injustice, de la tyrannie et de la corruption de leurs gouvernants, nous la domination de la monarchie anglaise, renversèrent ce gouvernement et établirent un nouveau système, sur la base de l'intégrité et de l'honnêteté, et dont le maintien devait être assuré par l'influence directe du peuple sur ses gouvernants.

"Quatre-vingts ans se sont écoulés depuis, et il se trouve que le seul résultat de notre expérience a été de démontrer au monde comment un système de liberté peut, en définitive, se pervertir, et comment s'organise le système le plus certain pour oter tout caractere honnête au gouvernement, en livrant la nation, pieds et poings liés, à quelques individus méchants et dégradés. Nous avons ouvert une voie si large aux promotions dans l'Etat que ceux qui, dans d'autres pays, consacrent leur vie à l'étude de quelque branche particulière, sont certains ici d'entrer dans les salles législatives. C'est un honneur—et non une honteuse—que d'occuper, escroc, de constituer et de pratiquer toutes les roueries de la fripponnerie. Les salles législatives sont des marchés, et il n'en est pas une où les lois ne se fabriquent et ne se vendent plus ouvertement que les vieux habits dans Chatham street. A Washington, à Albany, dans notre propre Cité Hall, quiconque désire une loi qui lui permette d'empêcher sur les droits d'autrui ou de s'emparer du bien d'un autre, n'a qu'à aller trouver les législateurs avec de l'argent, la loi passera. Aussi n'est-ce vu le prince se livrer, pendant son séjour à Berlin, à toute sorte d'investigations, en homme qui voulait tout savoir et savoir à fond.

"Le prince a eu toutes les facilités qu'il pouvait souhaiter, cela va sans dire; les autorités prussiennes, encouragées par le gouvernement, se sont prêtées à tous ses désirs; elles ont montré tout ce qui peut se montrer, et même elles sont allées quelquefois au delà de ce qui leur était permis.

"Pour bien comprendre ceci, il faut savoir que l'administration prussienne a ses secrets qu'elle ne veut livrer à personne. Nos établissements ont, à cet égard, des prétentions singulières et un susceptibilité qui s'alarme aisément. Ainsi, les directeurs des services militaires sont convaincus que le fait à aigrille n'offre pas lui même de grands avantages, et qu'il est au contraire touche qui assure au soldat prussien une supériorité incomparable sur tous les autres, et ils ne disent à personne le système de leur machine, dont la composition est le fruit d'une longue étude et de nombreuses expériences.

"Tous ces sujets ont été traités par le prince avec une sagacité qui a frappé tout le monde, et il a été fait des questions qui ont embarrassé, précisément parce qu'on ne voulait pas y répondre d'une façon perfidente, et parce que cependant on voulait être courtois jusqu'à l'excès. Quoi qu'il en soit, le prince a été reçu comme il devait l'être, avec une politesse affable et prévenante. Le prince royal, le roi, la reine lui ont visité à plusieurs reprises et, sous ce rapport, il est certain qu'on a eu des deux parts une satisfaction complète.

"Mais il ne paraît pas que les rapports aient eu un autre caractere, et il est permis de donner des conjectures en ce sujet et délicat et dont on ne pourrait parler avec trop de reserve, on peut croire que si la politique n'a point été étrangère aux conversations de ces hauts personnages, on a laissé aux diplomates le soin de traiter les questions de politique générale, sans faire aucune application aux affaires pro. rement dites. C'est l'opinion qui s'est répandue dans les cercles les mieux informés de Berlin, et la seule qui y soit accréditée. De Berlin, le prince Napoléon s'est rendu à Dresde. Ici, on aurait préféré qu'il retournât à Paris directement. La cour de Dresde nous est toujours sympathique, et elle est un foyer d'opposition contre la Prusse. Mais un voyage à Dresde était le complément nécessaire du voyage à Berlin, pour connaître exactement l'état de l'Allemagne du Nord.

"Le prince a annoncé qu'il irait à Vienne un peu plus tard, après les fêtes de Pâques, et le comte du Wimpffen, ministre d'Autriche à Berlin, en a été informé pourtement. On assure qu'il aurait écrit que le prince se rendrait à Vienne, pour y présenter ses respects à l'empereur et à l'impératrice. Il est probable que le prince sera parfaitement reçu à Vienne. Quand il rentrera à Paris, après toutes ses visites, il aura acquis beaucoup de choses dont la connaissance est indispensable à un homme qui veut faire une juste idée de l'état de l'Europe, et qui désirent exercer leur influence sur ses affaires

LOI SUR LES RÉUNIONS.

Voici le texte de la loi sur les réunions publiques, votée par le Corps législatif :

"Art. 1. Les réunions publiques peuvent avoir lieu sans autorisation préalable, sous les conditions prescrites par les articles suivants.

"Toutefois, les réunions publiques ayant pour objet de traiter de matières politiques ou religieuses continuent à être soumises à cette autorisation.

Art. 2 Chaque réunion doit être précédée d'une déclaration signée par sept personnes domiciliées dans la commune où elle doit avoir lieu et jouissant de leurs droits civils et politiques

"Cette déclaration indique les noms, qualités et domiciles des neuf premiers, le local, le jour et l'heure de la séance, ainsi que l'objet spécial et déterminé de la réunion.

"Elle est remise, à Paris, au préfet de police, dans les départements au préfet ou au sous préfet.

"Il en est donné immédiatement un récépissé qui doit être représenté à toute réquisition des agents de l'autorité.

"La réunion ne peut avoir lieu que trois jours francs après la délivrance du récépissé.

"Art. 3. Une réunion ne peut être tenue que dans un local clos et couvert. Elle ne peut se prolonger au delà de l'heure fixée par l'autorité compétente pour la fermeture des lieux publics.

"Art. 4. Chaque réunion doit avoir un bureau composé d'un président et de deux assesseurs au moins, qui sont chargés de maintenir l'ordre dans l'assemblée et d'empêcher toute infraction aux lois.

"Les membres du bureau ne doivent tolérer la discussion d'aucune question étrangère à l'objet de la réunion.

Art. 5. Un fonctionnaire de l'ordre judiciaire ou administratif, délégué par l'administration, peut assister à la séance.

"Il doit être revêtu de ses insignes et prend une place à son choix.

"Art. 6. Le fonctionnaire qui assiste à la réunion a le droit d'en prononcer la dissolution 1. si le bureau, bien qu'averti, laisse mettre en discussion des questions étrangères à l'objet de la réunion ; 2. si la réunion devient tumultueuse.

"Art. 7. Il n'est pas dérogé par les articles 5 et 6 aux droits qui appartiennent aux maires, en vertu des lois existantes.

"Art. 8. Les réunions électorales peuvent être tenues à partir de la promulgation du décret de convocation d'un collège pour l'élection d'un député au corps législatif, jusqu'au cinquième jour avant celui fixé pour l'ouverture du scrutin.

"Ne peuvent assister à cette réunion que les électeurs de circonscription électorale et les candidats qui ont rempli les formalités prescrites par l'art. 1er du sénatus consulte du 17 février 1868.

"Il doit être tenu, pour y être admis, faire connaître leurs noms, qualité et domicile.

"La réunion ne peut avoir lieu qu'un jour franc après la délivrance du récépissé qui doit mentionner immédiatement la déclaration.

"Toutes les autres prescriptions des articles 2, 3, 4, 5 et 6 sont applicables aux réunions électorales.

"Art. 9. Toute infraction aux prescriptions des articles 2, 3, et 4, des paragraphes 1, 2 et 3 de l'article 8 constitue une contravention punie d'une amende de 100 à 3,000 francs et d'un emprisonnement de 20 jours à six mois.

"Sont passibles de ces peines :

"1o. Ceux qui ont fait une déclaration ne remplissant pas les conditions prescrites par l'article 2, si cette déclaration a été suivie d'une réunion.

"2o. Ceux qui ont prêté le local pour une réunion, si la déclaration n'a pas été faite, ou si le local n'est pas conforme aux prescriptions de l'article 3 ;

"3o. Les membres du bureau et, si aucun bureau n'a été formé, les organisateurs de la réunion, au cas d'infraction aux articles 2, 3, 4 et 8 paragraphes 1 et 3.

"4o. Ceux qui se sont introduits dans une réunion électorale en contravention au 2e paragraphe de l'article 8.

"Sans préjudice des poursuites qui peuvent être exercées pour tous crimes ou délits commis dans une réunion publique, et de l'application des dispositions spéciales relatives aux associations ou réunions non autorisées.

"Art. 10. Tout membre du bureau ou de l'assemblée qui n'obéit pas à la réquisition faite à la réunion par le représentant de l'autorité sera puni d'une amende de 50 à 500 francs et de 300 fr. à 6,000 fr. et d'un emprisonnement de quinze jours à un an, sans préjudice des peines portées par le code pénale pour résistance, désobéissance et autres manquements envers l'autorité publique.

"Art. 11. Quiconque se présente dans une réunion avec des armes apparentes ou cachées est puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 200 fr. à 10,000 francs.

"Art. 12. L'article 463 du code pénal est applicable aux délits et aux contraventions prévus par la présente loi.

"Art. 13. Le préfet de police à Paris, les préfets dans les départements peuvent ajourner toute réunion qui leur paraît de nature à troubler l'ordre ou compromettre la sécurité.

"L'interdiction de la réunion ne peut être prononcée que par décision du ministre de l'intérieur.

"Art. 14. Sont abrogés les lois et décrets antérieurs, en ce qu'ils ont de contraire à la présente loi."

LA REMISE DU CHAPEAU
AU CARDINAL BONAPARTE.

On écrit de Rome, le 17 mars

"Les six nouveaux cardinaux préconisés à Rome, accompagnés du leurs cours respectives, ont fait hier, deux heures avant la tombée de la nuit, leur visite au Vatican de saint Pierre et au cardinal Antonelli, secrétaire du Sacré Collége. Leur cortége s'élevait à trente-sept voitures, dames de domestiques à pied.

"Le cour du cardinal-diacre, quand elle est complète, d'un auditeur, d'un secrétaire, d'un maître de chambre au chambellan, d'un gentilhomme, d'un écuyer, d'un majordome, d'un maréchal, d'un camerier, d'un échanson, d'un doyen des domestiques.

"A Saint-Pierre, les cardinaux ont pris leurs places qui leur étaient réservées à côté de l'autel beau. En sortant de la basilique, ils ont distribué des pièces de monnaie aux pauvres. Le trajet du Vatican à la résidence du cardinal-doyen s'est accompli au milieu d'une foule compacte et respectueuse.

"La remise du chapeau a eu lieu hier soir, au domicile du cardinal-doyen. Le cardinal Bonaparte était entouré, au palais Colonna, de tout le personnel de l'ambassade, de ses parens, de députations des officiers français, de l'Académie de France et du clergé de Saint-Louis, de membres du corps diplomatique, de hauts fonctionnaires romains, de prélats, &c.

"A sept heures et demie, une voiture de la cour s'est arrêtée à la grande porte de l'ambassade. Trois prélats de la maison du Saint-Père, en somarre violette, en sont descendus, précédés de quatre officiers inférieurs de la cour, vêtus aux couleurs du Pape, l'un ouvrant la marche, ses collègues portant, celui du milieu, le chapeau cardinalice sur un coussin de velours, et les deux autres des cierges allumés.

"Le cardinal a reçu les envoyés du Saint-Père à la porte de l'appartement, les a pris du chet et de la mozette, et la barrette à la main. Un des prélats, Mgr. Ricci, a déposé le chapeau sur une table devant le nouveau cardinal, et a adressé à S. Em., selon l'usage, quelques mots de félicitation.

"Je suis heureux, a-t-il dit, d'avoir été désigné par le Souverain-Pontife pour remettre à Votre Eminence ce symbole de la dignité cardinalice.

"En vous revêtant de la pourpre, S. S a voulu non seulement récompenser les vertus dont vous avez donné l'exemple dès votre plus tendre enfance dans une condition princière et même à la cour du puissant souverain qui gouverne la France, vertus entre toutes lesquelles brillent d'un éclat particulier votre piété, votre modestie et votre désintéressement, mais honorer en même temps la très glorieuse nation qui se montre si dévouée à la cause de l'Eglise, et le souverain illustre qui a déjà rendu des services si éclatants à la papauté.

"Le cardinal, la voix brisée par l'émotion, a répondu :

"Je vous prie, Monseigneur, de dire au Saint Père que je le remercie avec effusion de l'envoi de cet emblème d'une dignité dont je me considère comme si peu digne, et que je n'ai accepté que parce que le savais qu'en me la conférant, S. S. avait voulu donner une marque de sa bienveillance paternelle à la nation, fille ainée de l'Eglise, et à son glorieux souverain. Je m'efforcerai de me montrer de plus en plus dévoué à l'Eglise et au saint des âmes, afin de mériter qu'un jour ce chapeau, qui sera placé sur mon tombeau, repose sur le tombeau d'un élu."

"Des rafraîchissements ont été servis ensuite, les personnes présentes ont exprimé une dernière fois au cardinal, avant de se retirer, leurs félicitations.

"Le cardinal a préféré à l'église titulaire de Sainte-Marie-de-la-Paix, qui lui était destinée, celle de Sainte-Pudentienne, une des plus intéressantes de Rome, car, d'après la tradition, elle occupe l'emplacement du palais où le sénateur Pudens donna l'hospitalité à saint Pierre. S. Em. se propose d'y faire exécuter à ses frais d'importantes restaurations.

"Le cardinal d'Andrea n'a paru à aucun des consistoires, mais il s'est empressé d'envoyer ses félicitations au cardinal Bonaparte par son gentilhomme. (*Correspondance Havas.*)

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPERATURE.—15 Avril.

THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, Opticien, Encoignure Bienville et Chartres.

6 heures A. M..... 69 degrés.
Midi..... 80 "
3 heures P. M..... 83 1/2 "
6 heures P. M..... 80 "

MARIAGES.—Nous apprenons que le Conseil de Ville va confirmera que les ventes d'deux dont le montant atteindra aux cinq huitièmes de l'adjudication de l'année dernière, moulpier par 10. La proposition faite par M. Patrick Irwin de donner deux millions comptant pour la vente du revenu de 10 ans de tous les marchés, ne paraît pas avoir été accueillie favorablement, bien qu'il soit certain que la vente en parties brises a un avantage sur la vente en bloc, et que des deux du marché Trémé sera reprise lundi prochain.

BILLETS DE VILLE.—Suivant le député-contrôleur Brower le montant total des billets de ville en circulation est de $4,111,093, dont $412 60 sont dans le Trésor de ville ce qui laisse $3,698,433 entre les mains du public. Nous sommes enfin arrivés à une période de tranquillité. C'est quelque chose. Si le Conseil paraît maintenant une résolution pour recevoir le montant de la taxe de deux années, en moins de trois mois il ne restera plus un seul billet de dehors. Il est vrai qu'il n'y aurait pas un cent dans la caisse. Mais en vendant les actions de la ville dans l'entreprise du Water-Works et en faisant un emprunt destiné alors très facilement par combinaison d'économies sur les divers départements de l'administration municipale, surtout celui de la police, on pourrait, sans peine, toutes les difficultés de la situation seraient résolues.

LES COURSES.—La terre était hier en assez bon état pour les courses de la Métairie, malgré la forte pluie de la veille. La course *Handicap* (course où il faut sauter des barrières) a été gagnée par Jonesboro en 1 m 57 1/4 sec. Prix $300. Il y avait quatre partants ; mais $100 a été gagnée par Beacon en 1 m 0s 1/4 sec. La troisième course de $600 a été gagnée par Maldoloun 1 m 51 1/4 sec.

INCENDIE.—Le feu de mardi soir avait pris dans la maison de M. Leyman, rue Bourbon, tenant à James Walsh, mais maintenant inoccupée. On avait répandu de l'huile de charbon sur le plancher ; des traces avaient été faites au moyen d'un second objet, et de mèches autres d'huile y avaient été introduites.

La forte pluie survenue alors et les efforts des pompiers ont éteint les flammes avant qu'elles eussent causé beaucoup de dommage. La propriété est assurée pour $1,500.

COUPS DE PISTOLET.—Un individu nommé Riel Aiken a tiré deux coups de pistolet sur un autre individu nommé Tom Finnigan au coin des rues Bourbon et Conti, dans la nuit de mardi à mercredi, vers une heure et demie du matin. Aiken s'est constitué lui même prisonnier au corps de garde du dixe District. Finnigan a été blessé au côté et à la tête. L'affaire sera instruite aujourd'hui, devant le recorder Letteu.

RECORDER GASTINEL.—John Wallis a été arrêté hier pour avoir acheté un cheval qu'il savait volé et qui a été trouvé en sa possession. Cet animal appartenait à M. Irwin Neal. Wallis sera interrogé aujourd'hui.

UN HOMME SOUÉ.—Un homme inconnu est tombé hier du steamer Lizzie Gill dans le fleuve et a été noyé. Son corps n'a pas été trouvé.

PRÉCAUTIONS.—Les plus grandes précautions ont été prises par la police pour empêcher toute espèce de désordre pendant les élections. Toute la force de police sera sur pied la plus grande partie du jour et de la nuit, et le télégraphe de la police sera réservé pour l'usage exclusif des autorités militaires, de la police et du shérif.

D'actives mesures ont été prises pour surveiller la conduite des agents de police, parce, car c'est là que les probablement éclate rait le désordre s'il devait y en avoir.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Joseph Fagot, accusé par S. Weil d'avoir volé plusieurs petits objets sur Royale, a été trouvé coupable et en a pris immédiatement sa sentence.

Sabine Rosse, accusé d'un vol de bijoux, a été trouvé non coupable par le jury et a été mis hors de cour.

Armand Fabre, accusé d'avoir voulu assassiner la Lucille Kuralenar tout entière, a dit qu'il n'était pas coupable et a été renvoyé pour être jugé.

RAPPORT SUR LA BANQUE DE FRANCE.

Nous avons sous les yeux le compte-rendu des opérations de la Banque de France et de ses succursales pendant l'année 1867, présenté par le gouverneur, M Rouland, le 30 janvier dernier, à l'assemblée générale des actionnaires de cet établissement

Nous empruntons à ce document quelques détails que nous jugeons dignes d'intérêt.

La masse des opérations de la Banque accuse pour l'année 1867 une plus-value sur celle précédent, une diminution de 720 millions environ.

Cette diminution si considérable, dit le compte rendu, correspond nécessairement à la diminution constatée, en 1867, dans l'ensemble des transactions et des échanges de la France, sont la déterminé, avait à l'origine, été le résultat par des causes multiples, telles que la cherté des subsistances, les troubles et les guerres de l'Amérique du Sud, les tarifs excessifs de l'Europe du Nord, la baisse inconsidérée des valeurs, et enfin l'état d'incertitude et de défiance qui a pesé lourdement sur toute l'Europe en 1866 et sur la première moitié de 1867.

Nous devons faire remarquer, à ce sujet, que les directeurs de la Banque d'Angleterre constataient, il y a peu de temps, des résultats semblables, et que la diminution qu'ils enregistraient dans les affaires n'est pas un fait particulier à la France, et qu'il tient à des circonstances générales dont l'influence s'est également fait sentir chez nos voisins.

Pendant l'année 1867, il a été présenté à l'escompte, à Paris, 2,253,000 effets de toutes sortes, sur lesquels il a été rejeté par le conseil d'escompte, indépendamment des effets dont l'escompte a été refusé par le gouverneur, un mot d'ordre formel aurait été envoyé de Berlin à Carlsruhe, pour qu'aucune opposition ne fut faite a ce projet, et Bade devrait prendre part aux dites négociations.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

La Statue de Lincoln à Washington.

Nouvelle phase de l'impeachment.

Désappointement continu des acousateurs.

Stevens mécontent au Sénat.

Il veut convertir la Chambre des représentants en Cour de justice.

Nouvelles d'Europe.

Nouvelles européennes.

Londres, 15—Des dates du Paraguay de quelques jours plus récentes, disent que la capture d'Asuncion était sans fondement. La flotte brésilienne après la bataille s'est retirée à Curuguaty, où elle se trouvait aux dernières nouvelles.

Dublin, 15—Le prince et la princesse de Galles sont arrivés ici, et ont été reçus avec grand enthousiasme.

Londres, 15—Les Paraguayens réglament la victoire dans les derniers engagements avec les navires cuirassés brésiliens.

St Pétersbourg, 15—Le Czar consent à l'ajournement du paiement pour Alaska, au lier mai. Les journaux expriment la croyance que le Congrès américain votera certainement l'allocation.

Paris, 15—Le ministre Baroche, dans un discours public a dit que la réorganisation de l'armée était une garantie de paix qu'aucune puissance étrangère ne menaçait maintenant de détruire ; que les grandes améliorations intérieures en voie d'exécution par le gouvernement étaient en contradiction avec toutes les idées d'une guerre prochaine.

St Petersbourg, 15—Le *Journal* dit : Un désarmement général de l'Europe est probable.

Nouvelles de Washington.

Washington, 15—Le Président Johnson a été averti la statue sur le monument de Lincoln. Grant était sur la banquette, ayant refusé de paraître sur l'estrade.

Le procès de l'impeachment a été continué Chase a refusé d'admettre le message du Président du 21 février. Les commissaires ont objecté à l'introduction sans preuve générale ; mais Chase l'a rejeté par la raison que les résolutions du Sénat ne le demandaient pas ; par conséquent ce message ne fait pas partie des procédures régulières. Le message du Président nommant Ewing a été admis. Une immense masse de documents a été admise sous les objections vaines de Butler. Après la lecture de documents étant épelées, le Sénat s'ajourne.

Le Sénat a ordonné certains rapports de session, excepté celui du comité d'investigation sur les allocations de déficit. Pendant la discussion sur les $10,000 de déficit suivant le compte de Forney, Cameron a dit que l'emploi de Forney était accordé à tort.

CHAMBRE.—Stevens a fait une déclaration suivant laquelle le Sénat était décidé à ne pas entendre tout ce que les accusateurs avaient à dire les 13 prochains jours. L'impeachment et les séances de nuit pour permettre aux Comissaires et autres de faire leurs discours.

Washington, 15—Les avocats du Président ont fait à peu près comme ils ont voulu cette après midi. Les accusateurs montrent des signes évidents de découragement.

Nouvelles diverses.

Richmond, 14—Dans la Convention ajourné d'hui, l'article portant que tout amendement à la Constitution sera d'abord adopté par la Législature et ensuite soumis à la Législature suivante, qui pourra le référer au peuple pour la ratification, a été adopté. L'article dit aussi qu'une Convention constitutionnelle sera convoquée tous les 20 ans.

Un article a été adopté déclarant que tous les citoyens possèderont des droits civils et politiques égaux et auront des privilèges publics.

La Convention a rescindé la résolution de s'ajourner aujourd'hui. Des nominations régulières seront faites pour remplir les places de comte de la Caroline au meeting à nommé Hawksbant pour la place de gouverneur et au blanc et au noir pour la Législature

Le général Schofield, aujourd hui, a nommé Wm. D. Derby maire d'Alexandrie, et une troupe complète d'officiers de ville et de conseillers municipaux. Il a nommé aussi un nouveau conseil de ville pour Fredericksburg.

New-York, 14—A la suites à l'ouest de Port Jervis le temps est variable et est protégé par un dégel. Il a tombé aujourd'hui 20 pouces de neige. Il persiste encore des traces et 32 blessées. Plusieurs des trains qui ont été arrêtés ont repris leur course, on les reconstruire. Dans les lignes partielles des tués et des blessés, on ne voit aucun nom de cet noyeu du Sud.

Richmond, 14—Le meeting républicain de nuit a été nombreux et a été très animé. Il a adopté une résolution affirmant que, dans les circonstances actuelles, il n'est demandé ni désiré qu'on adopte des mesures plus rigoureuses que celles qui sont contenues dans les actes de reconstruction

Le général Schofield a nommé aujourd hui des officiers de ville et des conseillers municipaux pour toute la ville de Fredericksburg.

Galveston, 45—Le colonel Oscar Minor, cel lecteur de ce port, est mort cette après midi.

Savannah, 15—Le schooner Lewis de Philadelphie a rencontré une obstruction ce matin devant le fort Pulaski et a sombré en 15 min Le cargaison était assurée. L'équipage s'est sauvé.

Nouvelles des rivières.

Vicksburg, 14—Descendu, le Quitman, à 7 p. M.

Le vent et la pluie d'orage ont causé beaucoup de dégâts. Le steamer Lexington est considérablement avarié Toutes ses cheminées sont démolies. Le capitaine Hamilton a été emporte dans le fleuve, mais il a pu échapper avec deux blessures légères.

Marchés américains.

New York, 15—Coton à peine aussi ferme. Vendu 2,800 balles Middling 31 1/2. Sterling 109 7/8. Or, fermé à 138 1/4.

New York, 15—Argent serré. Escompte de 8 a 10 Actions faibles et agitées tout le temps 5-20s, 110 3/4. 10 40, 101 5/8, 7 30, 102 7/8.

Charleston, 15—Coton calme mais sans changement. Vendu aujourd hui 100 balles. Middling 31. Reçu 567. Pas d'exportation.

Savannah, 15—Coton ferme à l'ouverture mais calme à la clôture. Vendu 450 balles. Middling nominalement à 31. Reçu 438.

Louisville, 15—Tabac actif et ferme. Vendu 186 b. de 5 00 à 7 40 Farine superfine de 8 à 9 Graisse 17 1/4. Messe pork 27 00

Vicksburg, 15—Descendant, le Grosbeck. Le fleuve monte.

Louisville, 15— Coton, Mid. 30 3/4. Whisky, 2 25. La rivière monte vite. Temps chaud.

St Louis,